

Société BTP Loiget Lonchamp à Dompierre-les-Tilleuls

Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de déchets inertes (remblaiement d'une ancienne carrière)

Consultation du public du 3 au 31 janvier 2023 inclus

	Nom - Prénom	OBSERVATIONS déposées par voie électronique
1	Christian Richard	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous adresse mes observations en tant que riverain pour l'enquête publique en cours sur la commune de Dompierre les Tilleuls (25560) parcelle cadastrée section OA parcelle 630 pp :</p> <ul style="list-style-type: none">- flux important de camions (semi-remorques) non adapté à la chaussée existante (qui est une rue étroite sans trottoirs dans une zone d'habitation), ce qui oblige les camions pour se croiser à rouler sur l'accotement (dégradation en surface et par répercussion sur les regards et vannes des conduites d'eau potable des maisons d'habitation- vitesse excessive due à une descente de 800 m avant l'entrée du village- route communale répertoriée comme voie verte (N°7) par le Département du Doubs : comment respecter la signalisation du panneau ("je double, je m'écarte !") avec une distance de 1.50 m du vélo ???- route communale déneigée par l'entreprise Loiget Lonchamp (avec des engins lourds), alors que la route n'est pas hors gel.- Remblais non autorisé déposé dans la carrière : laitance de centrale à béton, enrobé (présence de goudron)...- Avant ces apports de remblais, la mairie a autorisé une coupe blanche (mai 2021) des bosquets et épicéas en dehors des périodes autorisées, causant des dommages sur la biodiversité dans une zone ZICO <p>Ci-joint photos en complément de mes observations, d'autres sont à votre disposition. (photos non jointes au mail)</p> <p>Cordialement,</p>
2	Christian Richard	<p>Bonjour,</p> <p>Ci-joint les pétitions de riverains de Dompierre Les Tilleuls à joindre à l'enquête publique en cours sur la commune de Dompierre Les Tilleuls</p> <p>Cordialement</p>

Monsieur,

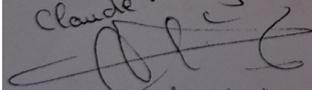
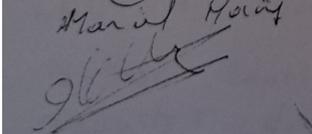
Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, Vendredi 4 Juin 2021, vous m'avez conseillé de vous adresser par écrit des explications concernant l'exploitation par l'entreprise Loiget-Lonchamp de Bulle d'un dépôt de matériaux inertes dans une ancienne carrière sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls.

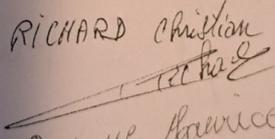
Depuis 2019, cette dernière s'est vite avéré être un dépôt de toutes sortes de matériaux qui a pris de l'ampleur avec des conséquences non négligeables, destruction du patrimoine naturel, d'espèces protégées, menaces sur la biodiversité, un trafic de camions et d'engins de chantier sur une route neuve qui menace la tranquillité des habitants de Dompierre.

Depuis un mois, défrichage et terrassement pour la création d'un chemin de la partie haute de la carrière vers la partie basse avec concassage sur place qui engendre un bruit permanent pour la forêt environnante, cette destruction se situe tout près de la zone ZICO pour les oiseaux et de Natura 2000.

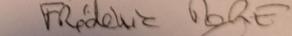
Et récemment depuis 2 jours, un trafic permanent d'une quarantaine de camion par jour qui apporte un terrassement depuis un chantier à Pontarlier situé vers le lycée Xavier marmier, a raison de 1500 m3 sur 2 jours et prévu 15 000 m3. C'est inacceptable !

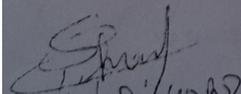
Le collectif de riverains.

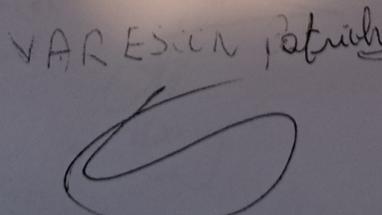
Claude Maury

Marie-Hélène


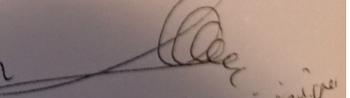
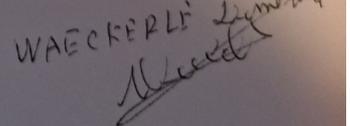
RICHARD Christian

Benque Bernice
Benque B

CHRISTIAN TSEL

FRÉDÉRIC BARE



Michel RICHARD

VARESON Patrick



WAECKERLI Dominique


Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, Vendredi 4 Juin 2021, vous m'avez conseillé de vous adresser par écrit des explications concernant l'exploitation par l'entreprise Loiget-Lonchamps de Bulle d'un dépôt de matériaux inertes dans une ancienne carrière sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls.

Depuis 2019, cette dernière s'est vite avéré être un dépôt de toutes sortes de matériaux qui a pris de l'ampleur avec des conséquences non négligeables, destruction du patrimoine naturel, d'espèces protégées, menaces sur la biodiversité, un trafic de camions et d'engins de chantier sur une route neuve qui menace la tranquillité des habitants de Dompierre.

Depuis un mois, défrichage et terrassement pour la création d'un chemin de la partie haute de la carrière vers la partie basse avec concassage sur place qui engendre un bruit permanent pour la forêt environnante, cette destruction se situe tout près de la zone ZICO pour les oiseaux et de Natura 2000.

Et récemment depuis 2 jours, un trafic permanent d'une quarantaine de camion par jour qui apporte un terrassement depuis un chantier à Pontarlier situé vers le lycée Xavier marmier, a raison de 1500 m3 sur 2 jours et prévu 15 000 m3. C'est inacceptable !

Le collectif de riverains.

Marianne TAINY

GRILLON Emmanuel

BLANC. Perrine

TROUETTE Noël

Maury Lucie

Maury

Dompierre le 06 Octobre 2021,

Monsieur le sous-préfet,

Je viens à nouveau par écrit vous demander de prendre toutes dispositions afin d'arrêter l'exploitation par l'entreprise Loiget-Lonchampt de Bulle d'un dépôt de matériaux dans une ancienne carrière sur la commune de Dompierre les tilleuls.

Depuis notre pétition de début Juin 2021, aucune autorisation n'a été donnée pour l'exploitation de cette plateforme par la DREAL et les services de la préfecture (étude d'impact sur l'environnement, étude de dangers,...). Il s'ensuit une procédure d'instruction par l'administration et d'une consultation publique avant décision d'autorisation ou de refus.

Le remblayage de carrière avec apports de matériaux extérieurs, le stockage de nouveaux granulats pose le problème du transport. Dernièrement, le 04 octobre 2021, un trafic incessant de tracteurs avec remorques roulant à 50 km/h dans le village de Dompierre les tilleuls et sur une route vicinale servant de desserte agricole où il est impossible de se croiser pose de gros problèmes à l'accès de cette carrière. Monsieur le Maire et Messieurs Loiget et Lonchampt ayant été prévenu le même jour afin de constater les faits et la colère des riverains. Une législation des installations classées par la protection de l'environnement (ICPE) existe et doit être appliquée ce jour, ce n'est pas le cas et je vous demande Monsieur le sous-préfet de prendre les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente, recevez Monsieur le sous-préfet, mes sincères civilités.

RICHARD Christian

Claude Blanc

Michel Richard

CHARTEP Thierry

Pour SGI de Puits

VARESCON PATRICK

BLANC Fabiano

Blanc

FRED NORE

BER Christian

BLANC Jean-Louis

Fil

3 CLAUDE

Monsieur

	<p>MAINY</p>	<p><i>Je me présente Mr MAINY Claude représentant du collectif de riverains (voir lettre de pétition du 04/06/2021 et 06/10/2021)</i></p> <p><i>Remise en mains propres a la sous préfecture' de Pontarlier .</i></p> <p><i>Malgré les appels répétés a la DREAL et L' OFB , les déplacements de la gendarmerie depuis 2019 a aujourd'hui ;</i></p> <p><i>rien ne s'est arrêter . L'accord signé entre MR le MAIRE de DOMPIERRE LES TILLEULS et l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT en date du 10/04/2019 n'est pas valable , ni votre consultation tardive du 03/01/2023 au 31/01/2023 celle ci devait être faite avant l'exploitation depuis avril 2019 .</i></p> <p><i>La plateforme et l'accès devaient être enregistrés en ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)</i></p> <p><i>Zone ZICO ! inacceptable !!</i></p> <p><i>J'ai a votre disposition photos films depuis 2020 non pris en considération.</i></p> <p><i>Dépôts de toute sorte avec conséquences non négligeables !</i></p> <p><i>destruction du patrimoine naturel , d'espèces protégées , menace sur la bio diversité , trafic intense de camions et d'engins de chantier sur une route communale servant de lieu de randonnée sur 1.5 kilomètre et traversée de DOMPIERRE LES TILLEULS qui menace la tranquillité des habitants (accès a d'autre entreprises de BTP jusqu'à 60 camions journalier !)</i></p> <p><i>Défrichage de haies mellifères et terrassement pour la création d'un chemin de la partie haute de la carrière vers la partie basse avec concassage et criblage sur place qui engendre un bruit permanent pour la forêt environnante et la réserve de chasse !</i></p> <p><i>Pour finir mardi 24/01/2023 , j'ai déposé plainte a la gendarmerie de Pontarlier pour déneigement par l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT des 1.5 kms de route communale alors que le site n'est pas accessible en période hivernale . (voir réponse de MR LE MAIRE le 04/12/2020 au GAEC RICHARD de DOMPIERRE LES TILLEULS)</i></p> <p><i>En conséquence je demande l'annulation du permis d'exploitation de cette carrière (décision antérieure du conseil municipal de l'année 2000 !) ainsi que la remise en état de la route d'accès , ce n'est pas aux habitants de payer ces dégradations !</i></p> <p><i>Bien cordialement</i></p> <p><i>Pour le collectif des riverains CLAUDE MAINY</i></p>
<p>4</p>	<p>CLAUDE MAINY</p>	<p><i>Monsieur je me présente Mr MAINY Claude représentant du collectif de riverains</i></p> <p><i>Suite au déneigement des 1.5 kms de route communale par l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT le 24/01/2023 , non accessible en période hivernale , hier matin 30/01/2023 le transport de déchets inertes a repris .</i></p>

Moi même et Mr RICHARD Christian au nom du collectif avons décidé d'intercepter un tracteur avec remorque de l'entreprise LOIGET LONCHAMPT et de téléphoner a la gendarmerie (standard de besancon) qui a elle même prévenu la gendarmerie de frasne vers 11 h , une brigade s'est déplacée , ainsi que Monsieur le maire de dompierre les tilleuls , une discussion s'est engagée sur l'autorisation BTP LOIGET LONCHAMPT de continuer son transport de déchets .

un courrier validé est disponible dans leur bureau de BULLE .

Mr RICHARD a recuperé ce document dans l'après midi et nous en avons pris connaissance . (copie a votre disposition)

Nous sommes scandalisés par ce document en date du 08/11/2022 , envoyé par la DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE avec approbation PLUI envoyé aussi en préfecture du doubs a l'attention de Mme BAUD

Pendant l'enquête du PLUI FRASNE - DRUGEON , je me suis rendu auprès du commissaire enquêteur accompagné de Mr MORE Frederic ou nous avons écrit les problèmes causés par cette carrière , rien n'as été retenu de nos remarques par MR LE MAIRE de la commune de DOMPIERRE LES TILLEULS et vice président a la communauté de communes FRASNE DRUGEON .

Lors du conseil municipal du vendredi 20/05/2022 (point PLUI -LE MAIRE donne les propositions reçu pendant l'enquête publique du PLUI rien ne semble devoir être modifier sur la commune malgré les remarques)

Documents affichés en mairie !

Je reviens sur l'autorisation , il est dit : le PLUI FRASNE DRUGEON pièces jointe numéro 4 a été approuvé (12/07/2022)

Ce nouveau PLUI intègre le projet dans le zonage NISDS .

Cette modification de zonage permet la poursuite des activités qui y sont menées depuis plusieurs années en accord avec la municipalité !!

De quel droit Mr LE MAIRE prends des décisions seul a l'encontre du conseil municipal , défaut d'information des conseillers municipaux et d'autre part , sur les modalités de concertations avec les habitants ; cette décision est entachée d'illégalité ! il y a détournement et abus de pouvoir !

Mr LE MAIRE m'avait affirmé que le PLUI était agréé et non modifiable !

Je reviens sur votre avis de consultations au publique / installation classée au 31/01/2023 et j'insiste aujourd'hui : une installation de stockage de déchets inerte (ISDI) est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise a un régime d'autorisation préfectorale A SON OUVERTURE LE 10/04/2019 . NOUS SOMMES LE 31/01/2023 , elle est classée a la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installation classée , elle doit respecter des dispositions de l'arrêté du 12/12/2014 relatifs aux prescriptions générale . A titre d'exemple , une ISDI en eau , par exemple le stockage des déchets inertes dans une ancienne carrière basculera en autorisation environnementale (vois documents CEREMA centre est 68

		<p><i>pages) .</i></p> <p><i>En conséquence je demande a vos services la fermeture de cette carrière .</i></p> <p><i>Je reste a votre disposition pour plus d'explications</i></p> <p><i>Bien cordialement</i></p>
5		